VILLE DE HAGONDANGE
SERVICE ESPACES VERTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 3 – FOURNITURE DE DESHERBANTS

La fourniture de désherbant devra comprendre la livraison aux ateliers, le déchargement et le remisage.
Le technicien de l'entreprise retenue devra effectuer l'étalonnage de tout le matériel de pulvérisation utilisé.
L'entreprise retenue devra fournir un tableau des restrictions hors voirie sur l'arrêté du 27 juin 2011.
Toute fiche technique et hygiène et sécurité devra accompagner chaque produit proposé.
Toute offre ne comportant pas la photocopie de l'agrément de la société ainsi que le certificat et son renouvellement si nécessaire du technicien visitant les sites sera rejetée.
Pour la protection de nos employés, l'offre devra contenir un maximum de produits non classés.
Tous les désherbants devront pouvoir être utilisés à proximité des points d'eau et de plantations.
Tous désherbants agricoles seront rejetés.
Tous désherbants classés CMR soit les phases R 40, 45, 46, 49, 60, 61, 62, 63, 64, 68 seront rejetés.
L'entreprise retenue devra indiquer les modalités de retraitement des PPNU et des EVPP en donnant les centres de recyclage.

DESHERBAGE DES ZONES PERMEABLES EN PJT

La surface à traiter est de 6 HA.
Le désherbant devra avoir une rémanence de 5 à 6 mois sur la plupart des dicotylédones et des monocotylédones.
Il devra être foliaire et anti germinatif, contenir au minimum 180 g/l de glyphosate, 60 g/l de flufénacet et contenir au minimum 18 g/l de diflufenican ou substances actives équivalentes. Sa composition devra donc être curative et préventive.

DESHERBAGE DES ZONES IMPERMEABLES

La surface à traiter est 10 HA
Le désherbant devra contenir au minimum 360 g/l de glyphosate et 0,67 g/l de pyrafluféne éthyl ou matières actives équivalentes.
Ce produit ne devra pas être classé toxicologiquement.

DESHERBANT SELECTIF GAZON

La surface à traiter est de 5 HA.
Ce désherbant sélectif pourra être utilisé sur jeune gazon comme sur gazon déjà établi.
Il devra lutter efficacement contre les principales adventices du gazon comme le trèfle, le plantain par exemple.
Il pourra être utilisé par basses températures.